

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3741

Modification de la délibération n° 2017/3247 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 673 000,00 euros – Opération : construction de 26 logements PSLA situés 9, rue Plasson et Chaize à Lyon 9e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3741 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2017/3247 PORTANT SUR LA GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM RHONE SAONE HABITAT POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 673 000,00 EUROS – OPERATION : CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS PSLA SITUES 9, RUE PLASSON ET CHAIZE A LYON 9E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/3247 du 25 septembre 2017, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 15 % à la SAHLM Rhône Saône Habitat, pour la souscription d'un emprunt de 3 673 000,00 euros, relatif à une opération de construction de 26 logements PSLA 9, rue Plasson et Chaize à Lyon 9^e.

Or, les différentes caractéristiques du prêt n'ont pas été suffisamment détaillées.

Aussi, il convient de modifier la délibération.

Vu la délibération n° 2017/3247 du 25 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

Vu le rectificatif mis sur table :

« Dans LE TITRE :

- **lire** : « Modification de la délibération n° 2017/3247 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 673 000,00 euros – Opération : construction de 26 logements PSLA situés 9, rue Plasson et Chaize à **Lyon 9e** »

- **au lieu de** : « Modification de la délibération n° 2017/3247 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 673 000,00 euros – Opération : construction de 26 logements PSLA situés 9, rue Plasson et Chaize à Lyon 1er »

Saisine du 9^e arrondissement et non du 1^{er} arrondissement ».

DELIBERE

Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Coopératif sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PSLA	
Montant :	3 673 000 euros	
Durée totale :	30 ANS + 24 MOIS DE PHASE EVENTUELLE DE MOBILISATION	
Durée de la phase éventuelle de mobilisation :	24 MOIS	
Taux de la phase éventuelle de mobilisation :	Euribor 3 mois + 0,70%	
Durée de la phase locative (phase n° 1) :	4 ANS MAXIMUM	
Taux de la phase locative :	Taux fixe 0,80%	
Durée de la phase de non levée d'option :	Durée restant à courir sans dépasser toutes phases confondues la durée globale prévue du financement	
Taux de la phase de non levée d'option (phase n° 2) :	Option 1: Taux fixe sur swap In Fine 20 ans contre Euribor 6 mois + 1,49%	Option 2 : Taux variable Euribor 3 mois + 1,51%

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM